

PROGRAMME & INSCRIPTION

→ PROGRAMME

Introduction : rappel du cadre juridique et présentation du décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale

1. Les compétences du conseil médical

- La compétence géographique
- La compétence statutaire

2. L'organisation et la composition du conseil médical

- L'organisation et la composition de la formation restreinte
- L'organisation et la composition de la formation plénière

3. La saisine du conseil médical

- Formation restreinte : saisines obligatoires et facultatives
- Formation plénière : saisines obligatoires
- Constitution des dossiers de saisine

4. Les nouvelles règles de gestion des dossiers ne faisant plus l'objet d'une saisine du conseil médical

→ BULLETIN D'INSCRIPTION

COLLECTIVITÉ / ÉTABLISSEMENT : _____

COORDONNÉES DU PARTICIPANT :

Nom et prénom : _____

Fonction occupée : _____

Courriel (*à compléter impérativement*) : _____

Téléphone : _____

Participera à la formation organisée **en visioconférence** :

- le mardi 20 septembre 2022 de 9h à 12h le jeudi 22 septembre 2022 de 9h à 12h
 le mardi 20 septembre 2022 de 14h à 17h le jeudi 22 septembre 2022 de 14h à 17h
 le vendredi 23 septembre 2022 de 9h à 12h

Le bulletin d'inscription est à retourner dès réception à l'adresse électronique suivante :
secretariat.conseilmedical@cdg73.fr

Date : _____

Date : _____

Signature du stagiaire :

Cachet et signature de l'Autorité territoriale :

NB : Les inscriptions sont obligatoires et seront traitées dans l'ordre de leur arrivée. Le présent bulletin d'inscription vaut convocation. Aucun autre courrier ne sera adressé aux agents.